

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 6 avril 2021, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. Arnold Holmes
 M. François Beaumont Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-RAG-6323 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 6.1 Parc Industriel
- 6.2 Suivi de la mobilisation pour la SOPFEU

Adoptée.

2021-RAG-6324 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021 tel que présenté. La directrice mentionne que concernant la résolution 2021-RAG-6319, il n'y a eu aucune remise de bourse puisqu'il n'y a aucun élève de Bois-Franc.

Adoptée.

2021-RAG-6325 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 47 339.60 \$ et la liste des comptes payés au montant de 14 177.58 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 mars 2021 au montant de 334 336.26 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 mars 2021

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 449 674.14 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 527.62 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 28 février 2021.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour février 2021.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour mars 2021.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de la FQM pour se joindre à la mutuelle de prévention

La directrice présente au conseil une offre de la FQM pour adhérer à la mutuelle de prévention. Pour l'instant, la seule chose que nous avons à faire pour être conforme à la CNESST, c'est de faire un programme de prévention. La directrice s'occupera d'en faire un don, pour l'instant, le conseil ne voit pas la nécessité d'adhérer à la mutuelle.

2021-RAG-6326

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA NOTE VERTE

CONSIDÉRANT QUE La Note Verte est le seul organisme de la région offrant des cours de musique;

CONSIDÉRANT QUE d'investir dans cet organisme, c'est investir dans le talent des gens de la région;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin d'aider l'organisme à continuer d'offrir des cours de musique dans la région.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6327

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À L'ADMQ

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement avec l'ADMQ au montant de 495 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6328

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOPFEU
AINSI QU'UN MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES
PARCS – MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU SUR
LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
SANS MODIFICATION DE SES EFFECTIFS**

CONSIDÉRANT la publication récente de l'indice de vitalité économique par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle classe la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau 102^{ème} sur 104 MRC au Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour concevoir cet indice, trois indicateurs sont pris en compte, notamment le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);

CONSIDÉRANT QUE la MRC travaille en collaboration avec les employeurs de la région pour tenter de maintenir en emploi le plus de travailleurs possibles, particulièrement en contexte de pandémie, mais également afin de réussir à contrer ce faible indice de vitalité;

CONSIDÉRANT QUE parmi les employeurs importants de la région, la MRC peut compter sur la présence d'une base principale de la SOPFEU sur le territoire val-gatinois, laquelle embauche de nombreux employés représentant une masse salariale de plus de 4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QU'outre les emplois créés, la présence de cette base principale est également profitable pour de nombreuses entreprises de la région en raison des achats et services effectués pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM), situées aux abords de la SOPFEU, permettent à cette base principale d'être optimale pour la réalisation des responsabilités qui lui sont dévolues et que les statistiques

opérationnelles démontrent le grand niveau d'activités annuelles s'y déroulant;

CONSIDÉRANT la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant le titre de base principale de la SOPFEU à Maniwaki et en transférant la direction de cette base à Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la densité en zone urbaine et semi-urbaine du secteur sud du territoire desservi par la base de Maniwaki et que cette proximité est nécessaire à la protection des personnes et des biens matériels

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'ouest du Québec, la réserve faunique La Vérendrye vers le sud du réservoir Gouin ainsi que le territoire des Laurentides sont couverts à 30 % par la base de Maniwaki, comparativement à 18% pour la base de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT le peu d'informations obtenues du conseil d'administration à ce jour, mise à part qu'il n'y aurait pas, pour le moment, de changement au fonctionnement interne, ce qui est cependant mis en doute par plusieurs acteurs concernés par le dossier;

CONSIDÉRANT les demandes antérieures maintes fois adressées par les représentants politiques de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le maintien d'une base principale de la SOPFEU sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et l'engagement des élus, de la population, de la communauté d'affaires de la MRC et de l'affiliation du syndicat Unifor à se mobiliser pour éviter toute restructuration qui viendrait abolir ou prévoir la relocalisation de postes actuellement établis à Maniwaki et pour, encore une fois, réitérer que la base principale et toutes ses activités doivent demeurer en sol val-gatinois;

CONSIDÉRANT l'engagement du premier ministre François Legault, à l'occasion d'une rencontre tenue le 3 juillet 2020 en Outaouais, à poursuivre le travail de décentralisation des services vers les régions rurales;

CONSIDÉRANT la réponse négative adressée au conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau suite à l'adoption de la résolution 2017-R-AG147, demandant qu'un siège puisse être réservé à un représentant de la MRC au conseil d'administration de la SOPFEU;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité d'urgence MRCVG et la recommandation d'octroi de mandat à la préfète pour réaliser toutes les actions nécessaires auprès des autorités compétentes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation et la position unanime des membres du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de :

- Demander au conseil d'administration de la SOPFEU de maintenir le statut de base principale à Maniwaki et de conserver toutes les activités qui y sont actuellement réalisées, sans modification de ses activités ni abolition ou relocalisation de postes;
- Demander à nouveau qu'un poste soit réservé pour un représentant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU;
- Demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir afin d'empêcher tout changement à la structure qui viendrait impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU de Maniwaki;
- Mandater la préfète, Mme Chantal Lamarche, pour réaliser toutes les actions et faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités concernées dans ce dossier et de procéder à la création d'un comité d'urgence pour l'accompagner dans ce mandat;
- Transmettre copie de la présente résolution à M. François Legault, premier ministre, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de L'Outaouais et à M. Robert Bussière, député de Gatineau;

Adoptée.

2021-RAG-6329

DEMANDE D'ANNULATION ET DE RÉDUCTION DU COÛT DES DÉCHETS ET BOUES SEPTIQUES POUR DEUX PROPRIÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes pour annuler ou réduire le coût des déchets et boues septiques à deux résidences différentes;

CONSIDÉRANT QUE pour le premier (32, rue Morin), le bâtiment qui est sur le terrain n'est plus du tout habitable et que celui-ci sera démoli donc, qu'il n'y a aucun service d'utilisé à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième demande concerne le 304, Route 105 et que celle-ci est parfaitement habitable et très fonctionnel donc, que les services sont utilisés peu importe à quel fréquence ou volume;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'autoriser l'annulation du coût pour le 32, rue Morin puisqu'aucun des services ne peut être utilisés, alors qu'au 304, Route 105, il n'y aura aucune diminution de coût ou annulation puisque c'est une résidence en parfait état et les services sont utilisés peu importe à quelle fréquence ou volume.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour février 2021

La directrice présente au conseil les statistiques pour la bibliothèque pour le mois de février 2021.

2021-RAG-6330

**CONTRAT « COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET DES DÉCHETS » - NON RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le contrat « Collecte et transport des matières recyclables et des déchets pour 8 municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » conclu avec l'entreprise Transport RLS Inc prendra fin le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat contient une clause de renouvellement pour un période d'un an et que la municipalité de Bois-Franc ne désire pas s'en prévaloir;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

- De renoncer pour la municipalité de Bois-Franc à l'application de la clause de renouvellement prévue au contrat « Collecte et transport des matières recyclables et des déchets pour 8 municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau »;
- D'en informer l'entrepreneur Transport RLS Inc., les autres municipalités signataires dudit contrat et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de réparation à l'entrée de l'école St-Boniface

La directrice mentionne au conseil que ça fait déjà plusieurs citoyens qui demandent à ce que l'entrée à l'école soit réparée, car un trou s'est formé à l'entrée et lorsqu'on entre avec une automobile, si les gens ne le savent pas, leur auto accroche en dessous tellement celui-ci est devenu profond. Comme ce trou est à l'entrée de l'église et que cette entrée est utilisée par l'école, l'église et la municipalité pour les loisirs, nous allons faire un estimé du coût pour la réparation et voir avec la communauté St-Boniface et la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'ils sont ouverts à payer chacun le tiers de la réparation.

2021-RAG-6331

**APPEL D'OFFRES ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX –
SAISON HIVERNALE**

CONSIDÉRANT QUE notre contrat de déneigement des chemins municipaux s'est terminé en avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous devons retourner en appel d'offres et que le conseil désire un contrat de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour un contrat de trois ans auprès d'entrepreneurs privés et que l'appel d'offres soit publié conformément sur le site du Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec.

Adoptée.

2021-RAG-6332

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VÉRIFICATION
COMPTABLE DE 2021-22-23**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec Lacroix & Associés s'est terminé avec la vérification de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de retourner en appel d'offres pour une période de trois ans afin de pouvoir comparer les prix et qu'une invitation soit envoyée à Dignard Éthier CPA Inc., Piché & Lacroix CPA Inc. et Langevin Grondin CA Inc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Renouvellement d'adhésion à la CCMVG

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements pour notre renouvellement d'adhésion.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entente de couverture désincarcération – nouvelles informations

La mairesse mentionne qu'elle a eu une discussion avec la mairesse de Maniwaki et celle-ci lui aurait mentionné que nous sommes dans l'obligation d'avoir une entente afin de déléguer notre responsabilité pour ce qui est des pinces de désincarcération. Donc, avant d'accepter l'entente proposée par la Ville de Maniwaki, le conseil demande à la directrice générale de vérifier avec Grand-Remous si ceux-ci sont ouvert à nous proposer une entente et quel en serait le prix. Nous reviendrons donc sur ce point à la prochaine rencontre avec plus d'informations.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conseil en bref

La directrice présente au conseil le « conseil en bref » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Annnonce de nouveaux fonds pour le branchement internet

La directrice générale présente au conseil un communiqué de presse. Ce communiqué mentionne qu'un nouveau fond de 147,4 millions a été débloqué par les deux paliers gouvernementaux pour l'Outaouais afin de brancher 29 001 foyers à internet haute-vitesse d'ici septembre 2022. Avec ce fonds, selon ce communiqué, tous les foyers de la région seront branché à un service internet haute-vitesse d'ici le mois de septembre 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution de la MRC – demande au député de Pontiac – besoins des communautés rurales

La directrice présente au conseil une résolution prise par la MRCVG demandant au député de Pontiac d'être plus à l'écoute des communautés rurales afin que les programmes mis en place par le gouvernement fédéral répondent aux réalités des communautés rurales de son comté, particulièrement en ce qui a trait au déploiement de l'internet haute-vitesse, à l'accompagnement de la région en développement et à son engagement à favoriser le développement des liens intermunicipaux de sentiers de motoneige, en MRC.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse à notre demande d'aide financière dans le programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

La directrice présente au conseil la réponse concernant notre demande d'aide financière mentionnée en titre. La lettre mentionne que notre projet n'a pas été retenu. Comme un nouveau financement vient de sortir pour le même genre de projet, nous allons nous reprendre et refaire la même demande en espérant une réponse positive cette fois-ci.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communiqué de presse de la SOPFEU

La directrice présente au conseil un communiqué de presse de la SOPFEU mentionnant qu'ils n'ont aucune intention d'abolir ou de diminuer les postes à la base de Maniwaki. Ils mentionnent que les changements qui seront apportés n'affecteront en rien les emplois qui y sont présentement et que le regroupement ne servira qu'à mieux desservir.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport d'activités du MSP pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 3

La directrice présente au conseil la résolution de la MRC adoptant et présentant le rapport d'activités de l'an 3 pour toutes les municipalités. Le rapport démontre les actions réalisées et l'avancement du SCRSI pour toutes les municipalités de la MRCVG.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résultats de l'appel d'offres regroupé pour les boues septiques

La directrice présente au conseil les résultats de l'appel d'offres pour notre regroupement de 4 municipalités pour la vidange des boues septiques. Il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire et c'est Services Sanitaires Mario Céré Inc. Celui-ci a donc le contrat pour les trois prochaines années.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Nom de l'étudiant ayant reçu la bourse à la CEHG

La CEHG nous a envoyé une photo avec nom de l'étudiant qui a reçu la bourse que nous avons remis à la CEHG pour les finissants. L'étudiant de Bois-Franc qui a eu droit à cette bourse est Williams Langevin. Nous félicitons cet étudiant pour son succès et ses études futures.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc Industriel

La mairesse Julie Jolivette mentionne qu'elle a eu une rencontre concernant la nouvelle usine qui prévoit s'installer dans la région. C'est un projet très intéressant et celle-ci mentionne qu'elle travaille très fort pour que cette usine s'installe dans notre parc industriel. Ce printemps, l'étape de l'étude de marché va débiter pour eux et c'est à ce moment qu'ils vont prendre leur décision à savoir où la nouvelle usine sera construite. Tout sera étudié, l'emplacement, le prix du terrain (certaines municipalités offrent le terrain), congé de taxes pour un temps... Tout est à prendre en compte pour eux donc, si nous voulons que ce projet se fasse dans notre municipalité, il faudra être prêt à donner des avantages pour les attirer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Mobilisation pour la SOPFEU

Les conseillers demandent à la mairesse comment s'est déroulé la mobilisation pour la SOPFEU. Celle-ci mentionne que ce fût un grand succès puisqu'il y avait près de 500 véhicules. La Vallée-de-la-Gatineau a pris cela à cœur et les gens se sont rassemblés pour démontrer leur point de vue sur les changements que la SOPFEU veut faire. La préfète Mme Chantal Lamarche a une rencontre prévue avec le DG de la SOPFEU où elle pourra poser les questions qui s'imposent et avoir des réponses à ces questions. C'est un dossier à suivre.

2021-RAG-6333

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale